

Factsheet novembre 2022
Mise en œuvre de la motion 20.4412
Pérenniser les infrastructures clés que sont les aérodomes régionaux

Des infrastructures clés de l'aviation civile suisse sont en cause

Les petits et moyens aérodomes de Suisse constituent l'ossature de l'aviation civile et offrent aux régions un accès au trafic aérien individuel, ainsi qu'au trafic aérien public et commercial. Ils constituent en outre la base pour la formation des pilotes à tous les échelons, servent de facteurs d'implantation régionaux et d'infrastructures clés.

Des services de navigation aérienne individualisés sont synonymes de sécurité

Il est indispensable de disposer de services de navigation aérienne adaptés au volume de trafic sur les aérodomes qui accueillent un mélange particulier de flottes, par exemple des avions de ligne, des avions d'affaires et des petits avions privés. Le contrôle aérien est une tâche fédérale, les instructions et la surveillance sont déléguées à l'OFAC. Jusqu'à présent, la responsabilité du financement des services de navigation aérienne incombait aux exploitants d'aérodomes, soutenus par des aides financières provenant des moyens affectés du financement spécial du trafic aérien - qui proviennent des suppléments carburants.

En 2009 déjà, le peuple suisse a décidé d'utiliser ces moyens de manière affectée

Le 29 novembre 2009, le peuple suisse a décidé de modifier la Loi sur l'imposition des huiles minérales afin que les recettes de l'impôt à la consommation sur les carburants d'aviation puissent désormais également être utilisées pour le trafic aérien. Les Chambres fédérales ont précisé que ces fonds devaient être **affectés** au trafic aérien (en tant que mesures techniques de sécurité, orientées dans le cadre du financement spécial du trafic aérien). Les procédures d'octroi des aides financières se déroulent certes sur la base de la Loi sur les subventions. Ces aides financières ne sont toutefois pas des subventions au sens traditionnel du terme. Elles sont des fonds affectés provenant des recettes des suppléments carburants pour avions.

Les années d'incertitude touchent à leur fin

Les déficits de couverture entre les recettes des redevances et les coûts de la navigation aérienne ont créé des années d'incertitude pour les exploitants d'aérodomes. Le conseiller aux Etats Benedikt Würth a alors déposé une motion visant à assurer le financement par le biais de la Confédération en utilisant les fonds affectés du supplément carburant.

Les aérodomes régionaux peuvent remplir leur rôle d'infrastructures clés

Les Chambres fédérales ont adopté à une nette majorité la motion selon laquelle le Conseil fédéral est chargé « ... de modifier les bases légales nécessaires pour assurer la pérennité du soutien financier des aérodomes régionaux conformément à la pratique actuelle de la Confédération, sans que soit introduite une nouvelle tâche commune avec les cantons. » Les aérodomes régionaux sont impliqués dans les procédures de mise en œuvre et sont prêts à introduire des solutions de contrôle aérien sur mesure et rentables sur leurs aérodomes ». L'Association Suisse des Aérodomes joue un rôle coordinateur et remercie l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) pour la gestion prudente du dossier qu'il a assurée jusqu'à présent.

Conclusion

1. Outre les aéroports nationaux, les aérodomes régionaux assument des fonctions importantes sur le plan de l'aviation, de l'économie nationale et de la sécurité.
2. Les services de navigation aérienne relèvent de la compétence de la Confédération et les offres de prestations des services de navigation aérienne sont définies séparément par la Confédération pour chaque aérodomes.
3. Le financement spécial du trafic aérien est alimenté par un supplément carburant prélevé sur les activités aéronautiques.
4. Les déficits de couverture existants entre les recettes des redevances et les coûts des services de navigation aérienne peuvent être couverts par les moyens affectés du financement spécial du trafic aérien. Il ne s'agit pas de subventions fédérales au sens traditionnel du terme, puisque les fonds sont alimentés par l'aviation suisse.
5. La mise en œuvre de la motion du conseiller aux Etats Benedikt Würth permettra de garantir à long terme les aérodomes régionaux en tant qu'infrastructures clés de l'aviation suisse et des régions.